CONSEIL MUNICIPAL DU 2/07/2009

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

FINANCES:

- 1. Compte Administratif 2008.
- 2. Compte de Gestion 2008.
- 3. Affectation du résultat de 2008.
- 4. Budget Supplémentaire.

EDUCATION:

5. Carte scolaire 2009/2010.

SUBVENTIONS:

- 6. Subvention de fonctionnement aux associations.
- 7. Subvention d'investissement à la Paroisse Christ Roi.
- 8. Subvention d'investissement au FC SOLEIL.

CONVENTION:

9. Convention avec l'association Tôt ou t'Art.

POLITIQUE DE LA VILLE:

10. Projets CUCS – 2^e validation d'actions 2009.

DIRECTION GENERALE:

11. Remplacement de MIIe Laetitia HEIZMANN, Conseillère Municipale démissionnaire.

URBANISME:

- 12. Désignation des membres de la Commission PLU.
- 13. Rapport d'activité Est Vidéocommunication 2008.

COMMUNICATION:

Compte Administratif 2008 du CCAS.

Objet: Compte Administratif 2008.

Le Compte Administratif retrace les opérations de gestion de l'exercice. Celles-ci se présentent comme suit :

	Budget voté	Réalisation
Section de fonctionnement		
(A) Dépenses totales, dont :	15 156 949,00	13 687 488,80
Opération réelles	13 476 639,00	12 998 270,98
Opérations d'ordre	1 680 310,00	689 217,82
(B) Recettes totales	15 150 698,00	15 328 526,58
Opération réelles	15 150 698,00	15 328 526,58
(C) Résultat reporté	6 251,00	6 251,00
Solde (= B + C - A)		1 647 288,78
Section d'investissement	1	
(D) Dépenses totales, dont :	10 145 624,61	5 263 596,31
Opération d'équipement	6 881 461,61	3 805 098,48
Opérations financières	3 258 540,00	1 453 832,23
Opérations d'ordre	5 623,00	4 665,60
(E) Recettes totales, dont :	10 574 031,78	3 044 998,10
Opé. réelles (hs emprunts)	1 676 966,89	549 394,95
Emprunts	6 019 009,89	1 801 719,73
Opérations d'ordre et cessions d'actifs	2 878 055,00	693 883,42
(F) Solde n-1 reporté	-2 372 538,84	-2 372 538,84
(G) Affectation en réserves	1 944 131,67	1 944 131,67
Solde (= E - D + F + G)		-2 647 005,38
Solde du budget		-999 716,60

Selon les règles de l'instruction comptable M14, le virement prévu au budget ne fait pas l'objet d'une écriture comptable avant la clôture de l'exercice. La section d'investissement présente, par conséquent, un besoin de financement.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2008 annexé à la présente,

Arrête et fixe le montant des dépenses et des recettes de l'exercice 2008 selon le détail joint en annexe.

Prend acte des documents présentés à l'appui du Compte Administratif en application des dispositions de la loi du 6 février 1993 relative à l'administration territoriale de la République.

Objet : Compte de Gestion 2008.

Selon les dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Locales, le Trésorier Principal produit au Maire le Compte de Gestion établi par ses soins. L'article L 2121-31 donne, par ailleurs, au Conseil Municipal la compétence d'arrêter les comptes du Trésorier Principal.

Ce document, qui reproduit par classe et par compte, les dépenses et les recettes de la commune, doit correspondre aux opérations retracées au Compte Administratif.

Les écritures annuelles retracées au Compte de Gestion du Trésorier Principal sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif.

Aussi, je vous propose de l'adopter.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le Compte de Gestion de Madame la Trésorière Principale établi pour l'exercice 2008.

Objet : Affectation du résultat de 2008.

Le Compte Administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 647 288,78 € et un solde d'exécution de la section d'investissement de -2 647 005,38 €.

Les reports sur l'exercice 2009 présentent un solde positif de 1 412 634,69 Euros. Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 234 370,69 €.

L'excédent de fonctionnement doit servir prioritairement à la couverture de ce besoin de financement.

Il vous est proposé d'affecter en réserves un montant de 1 269 606,78 Euros.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'affecter un montant de 1 269 606,78 € en réserves à la section d'investissement (article 1068) et de reporter le solde d'un montant de 377 682,00 € en excédent de fonctionnement reporté.

Objet : Budget Supplémentaire.

Le Budget Supplémentaire est une étape d'ajustement des prévisions budgétaires adoptées à la suite de la discussion du Budget Primitif. Il est également un acte de report destiné à intégrer les résultats dégagés au cours de l'exercice précédent.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2009, selon le détail joint dans le document annexé, et dont les masses peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	575 105,00	197 423,00
Résultat 2008 reporté		377 682,00
Total	575 105,00	575 105,00

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	256 143,00	220 906,91
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 269 606,78
Solde d'exécution 2008	2 647 005,38	
Reports	1 230 657,68	2 643 292,37
Total	4 133 806,06	4 133 806,06

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le projet de Budget Supplémentaire 2009 tel que détaillé en annexe.

approuve

les propositions d'attribution et d'amortissement des subventions (page 98 et suivantes)

Objet: Carte scolaire 2009/2010.

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2009/2010, l'Inspection Académique du Bas-Rhin a retenu les mesures suivantes :

- à l'école maternelle CENTRE

Le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 4^{ème} classe maternelle. Cette mesure s'appuie sur une prévision d'accueil de 76 élèves à la rentrée prochaine. Après retrait de l'emploi, le taux d'encadrement serait de 25,33.

- à l'école élémentaire REPUBLIQUE

Le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 13^{ème} classe élémentaire. Cette mesure s'appuie également sur une baisse des effectifs et une prévision d'accueil de 308 élèves, à la prochaine rentrée. Après retrait de l'emploi, le taux d'encadrement serait de 25,66. La configuration de l'école REPUBLIQUE serait pour 2009/2010 : 12 classes, une classe d'initiation, une classe d'intégration scolaire et une classe d'adaptation.

à l'école élémentaire AT-HOME

La création d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 6^{ème} classe élémentaire. La configuration de l'école AT-HOME serait en 2009/2010 : 6 classes élémentaires, une classe d'adaptation.

- à l'école élémentaire LES PRUNELLIERS

La transformation d'un poste du 1^{er} degré spécialisé correspondant à la 2^{ème} classe d'adaptation en poste d'enseignement du 1^{er} degré et le retrait d'un poste de soutien. La configuration de l'école élémentaire LES PRUNELLIERS serait pour 2009/2010 : 17 classes élémentaires, une classe d'intégration scolaire, une classe d'adaptation.

En vertu des dispositions de la circulaire interministérielle du 21 février 1986, il incombe au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Comité Directeur et la Commission de l'Education réunie le 26 mai 2009 ont émis des réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte des deux fermetures de classes à la maternelle CENTRE et l'élémentaire REPUBLIQUE liées à une baisse des effectifs.
- donne un avis favorable à l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'élémentaire AT-HOME et demande le maintien de la demi décharge du Directeur.
- émet un avis défavorable au retrait d'un poste de soutien à l'école élémentaire LES PRUNELLIERS.
- **émet** un avis défavorable à la transformation d'un poste spécialisé en poste d'enseignement à l'école élémentaire LES PRUNELLIERS.

Objet: Subvention de fonctionnement aux associations.

Le Conseil Municipal examine chaque année les dossiers déposés par les associations sportives, culturelles et à activités diverses, en vue de l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle.

Chaque dossier a fait l'objet d'une étude approfondie des services et d'un groupe de travail composé d'élus municipaux et de représentants de l'OMSAL.

Seuls les dossiers déposés à ce jour et comportant l'ensemble des pièces justificatives sollicitées ont pu être pris en considération.

La répartition des subventions se fait en fonction des critères suivants :

- Les effectifs
- > Le niveau de compétition
- L'encadrement
- La participation à l'animation de la Ville
- > L'effort de formation et d'animation en direction de la jeunesse et en milieu scolaire
- La recherche de financements

Il est proposé d'accorder les montants suivants :

aux associations sportives

24 500 €

> aux associations culturelles et à activités diverses

23 350 €

En 2008, la subvention au Black Star a été portée à 3 500 € (soit + 2 000 €) pour soutenir la montée en division supérieure de son équipe senior féminine I.

Afin de favoriser la progression de cette équipe et de permettre la formation de son entraîneur, la Ville maintiendra son soutien au club en 2009 par l'attribution d'une subvention de 1 800 €.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2009.

Chapitre 924 6574 40 - Chapitre 923 6574 30 - Chapitre 920 6574 025.

Transfert à effectuer de 2 350 € du Chapitre 924 6574 40 sur 920 6574 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'attribuer une subvention de fonctionnement aux diverses associations, conformément à l'état joint.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2008 €	SUBVENTION 2009 €
✓ CULTURELLES ET ACTIVITES DIVERSES		
ACOL AMICALE DU 3EME AGE AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES HARMONIE DE BISCHHEIM SOCIETE D'AVICULTURE PROGRES DE BISCHHEIM UNION NATIONALE DES COMBATTANTS UNC-CUS-NORD JARDINS OUVRIERS DE BISCHHEIM PIRAMIDE ASSISTANCE 67 MODELE YACHT CLUB U.T. LES AMIS DE LA NATURE ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE BISCHHEIM ET ENVIRONS AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BISCHHEIM ASSOCIATION DYNAMIQUE DES PROFESSIONNELS CLUB TOURISTIQUE EDELWEISS AMIS DE L'ORGUE ROETHINGER PARENTS D'ELEVES DES ECRIVAINS PAS/SAGES BIG BAND	3 200 600 750 2 600 1 100 450 1 100 2 550 550 1 400 1 800 2 550 1 000 300	3300 650 800 2700 1200 500 1200 2650 650 1500 1900 2650 1400 300 450 650 350 500
TOTAL	19 950	23 350
/ SPORTIVES		
AIKIDO GYMNASTIQUE ALSATIA UNION TOURISTIQUE AURORA BILLARD CLUB BLACK STAR CLUB D'ACTIVITES DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS FOOTBALL CLUB DES ECRIVAINS FOOTBALL CLUB SOLEIL SOCIETE NAUTIQUE GAENSELSPIEL CLUB LEO LAGRANGE SOCIETE DE GYMNASTIQUE LIBERTE CERCLE SPORTIF MARS BISCHHEIM 1905 SOCIETE DE TIRS REUNIS BISCHHEIM 1927 CLUB CANIN AMICALE DU CHIEN NORDIQUE	400 3 700 450 600 3 500 750 2 000 3 000 3 000 1 200 2 900 3 200 1 600 900 700	450 3800 500 650 1800 800 2000 3100 350 1300 3000 3300 1700 1000 750
TOTAL	25 200	24 500

ь

•

Objet: Subvention d'investissement à la Paroisse Christ Roi.

Suite aux bris répétés de vitres à l'église Christ Roi, le conseil de gestion souhaite mettre en place un système de vidéo surveillance dont le coût est estimé à 6 294 €.

Il est proposé de participer au financement de ce projet à hauteur de 15 %, soit 950 €.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Supplémentaire 2009 - chapitre 900 2042 25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 950 € à la Paroisse Christ Roi.

Objet: Subvention d'investissement au FC SOLEIL.

Le FC Soleil se voit dans l'obligation d'acquérir un nouveau minibus répondant aux récentes dispositions en vigueur en matière de transport de personnes.

Le coût de l'investissement se monte à 11 900 € TTC.

Il est proposé de participer au financement de ce véhicule à hauteur de 15 %, soit 1 800 €.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Primitif 2010 chapitre 900 2042 25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 1 800 € au FC Soleil pour l'acquisition d'un minibus.

Objet: Accès à la culture pour les personnes en situation d'exclusion - Convention avec l'association TOT OU T'ART.

Le service culturel de la Ville de Bischheim souhaite s'engager auprès de l'association Tôt ou T'Art dans une démarche visant à favoriser l'accès à la culture des personnes en difficulté et de leur famille (conjoint et enfants), en leur proposant des places de spectacle à tarif réduit.

L'action de cette association strasbourgeoise, née en 2001, s'articule autour de plusieurs axes :

- la coordination des diverses offres culturelles
- des actions de sensibilisation, d'information et de développement culturel
- l'animation du réseau des partenaires culturels et d'insertion

Elle permet de dresser des passerelles entre les personnes en difficulté dépendant d'une structure d'insertion ayant adhéré à l'association Tôt ou T'Art, les structures d'insertion (entreprises d'insertion, chantiers d'insertion, organisme de formation, régies de quartier, centre d'aide par le travail, structures d'accueil et d'hébergement, associations d'insertion,...) et les structures culturelles.

Cette association travaille déjà avec de nombreuses structures culturelles de la CUS et a prouvé la réussite de ce dispositif. Le CCAS de Bischheim y adhère.

La Ville de Bischheim souhaite intégrer cette action, qui s'inscrit dans une politique culturelle soucieuse d'être vecteur de lien social, en approuvant la convention ci-annexée, pour la saison 2009/2010.

Un avenant annuel définira les spectacles retenus dans le cadre de cette collaboration et le nombre de places affectées au tarif unique de 3 Euros.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

approuve

Le projet ci-dessus exposé.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative et les avenants à venir.



Erreur! Signet non défini.

CONVENTION

Relative à l'activité favorisant l'accès à la culture de personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle

Entre

Domiciliée

VILLE DE BISCHHEIM

37, route de Bischwiller 67801 BISCHHEIM

Représenté par André Klein-Mosser, Maire de Bischheim, habilité par délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009

et d'autre part

L'association TÔT OU T'ART -CULTURES DU CŒUR BAS-RHIN

Domiciliée

5, place Arnold 67000 STRASBOURG

Représentée par Thierry Page, Président

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1:

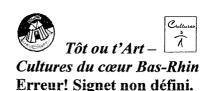
La ville de Bischheim s'engage à favoriser l'accès à la culture de personnes en parcours d'insertion et de leur famille (conjoint et enfants) dépendant de structures d'insertion adhérentes de l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin.

Cette démarche se traduira par la mise à disposition de places pour un montant de 3 euros par place.

Article 2 :

Les spectacles ainsi que les jauges sont choisis en commun accord entre les deux structures pour la saison 2009/2010.

Ils seront définis par un avenant pour la saison 2009/2010 début septembre.



Article 3 :

Le Service culturel de la ville s'engage à fournir à l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin tous les éléments nécessaires à la publicité de ces spectacles (dossiers de presse, tracts, affiches...). Des visites et rencontres pourront être proposées à l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin afin de sensibiliser le public en insertion (selon la disponibilité du personnel de la ville de Bischheim).

Article 4:

Les bénéficiaires de cette convention seront exclusivement les publics des structures d'insertion ayant adhéré à l'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur Bas-Rhin.

L'association Tôt ou t'Art - Cultures du cœur s'engage à éditer des contremarques nominatives qui seront remises aux bénéficiaires par les référents culturels désignés dans chaque structure d'insertion adhérente. L'association transmettra également au service culturel un état des réservations pour les spectacles désignés et s'engage à régler les billets réservés au plus tard 5 jours avant le spectacle. Les référents culturels, s'ils accompagnent un groupe, bénéficient du tarif à $3 \in$.

Les bénéficiaires se présenteront en caisse, le soir du spectacle, munis d'une contremarque contre lesquelles ils recevront leur billet. Les billets pour les spectacles de la ville de Bischheim ne pourront être remis aux bénéficiaires que le soir même du spectacle. Aucun billet ne pourra être remis en l'absence de contremarque.

Article 5 :

La présente convention est valable pour la saison 2009-2010 de la ville de Bischheim et sera renégociée pour la saison 2010-2011.

Elle pourra être résiliée sur demande de l'une des parties, avec un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Strasbourg en deux exemplaires, le

Monsieur André Klein-Mosser Maire de Bischheim

Monsieur Thierry Page Président de l'association Tôt ou t'Art

Objet: CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2012 : 2ème validation d'actions 2009.

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes».

A ce jour, au titre de l'année 2009, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Ville :

-	« Ecrivain public» (CSF Victor Hugo)	1 500,00 €
-	« Au-delà des murs »(CSF Victor Hugo)	800,00€
-	« Jobs d'été » (Mission locale)	2 100,00 €
-	« Action socio-éducative au quartier des écrivains » (APEE)	6 000,00 €
~	« Je craque, aidez-moi» (APHG)	1 000,00 €

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la Ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la Ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale de 11 400 €, figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte-rendu d'exécution.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007- 2012.

autorise

Monsieur Le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites ci-dessus.

VILLE DE BISCHHEIM CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 3 VILLET 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	OBJECTIFS	BUDGET PRODUITS	BUDGET CHARGES	SUBVENTION PROPOSEE
110 R	Ecrivain public	CSF Victor HUGO	de dossiers - permettre aux personnes de repartir avec une réponse concrète à leurs	CG 67: 1 500 Bischheim 1 500 Schiltigheim: 1 500 Valorisation gestion courante: 893		
279 R	Au secours, je craque!	АРНG	- permettre à des parents et habitants d'exprimer leurs difficultés dans leur rôle éducatif auprès des jeunes, construire un espace de solidarité entre habitants - créer un temps de dialogue avec les jeunes pour qu'ils puissent exprimer leur mal être et leurs difficultés - construire des solutions collectivement qui améliorent le « vivre ensemble »	CG 67 500 6 Bischheim 1 000	Achats 400 € Rénum. Intervenants 2000 € Publicité 100 € TOTAL 2 500 €	1 000,00 €

VILLE DE BISCHHEIM CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DUILLET 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	OBJECTIFS	BUDGET PRODUITS	BUDGET CHARGES	SUBVENTION PROPOSEE
125	Jobs d'été	Mission locale	(constitution de dossier d'inscription, lettre de motivation,CV, entretiens	ACSE DT: 6 270 CG 67 : 6 270 CUS : 6 270 Schiltigheim: 2 100 Bischheim 2 100 TOTAL 23 010	€ Charges de pers. 21 610 € € € TOTAL 23 010 €	2 100,00 €
114 N	Au delà des murs	CSF Victor HUGO	- apporter une nouvelle dynamique autour de la création écrite - donner accès à la vie culturelle, aux modes de communication écrite - permettre de se familiariser avec la langue d'une manière ludique	CG 67 800 Bischheim 800 Schiltigheim 800 Autres produits 1 800	Achats 250 € Autres serv. Ext.: 2 650 € Impôts,taxes 100 € Charges pers.: 1 800 € Charges ind.affect: 400 € TOTAL 5 200 €	800,00 €

VILLE DE BISCHHEIM CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	OBJECTIFS	BUDGET PRODUITS	BUDGET CHARGES	SUBVENTION PROPOSEE
107 R	Actions socio- éducatives au quartier des écrivains	élèves des écrivains(APEE)	aevelopper l'esprit de solidarité cadre de vie se poser en interlocuteur auprès des collectivités; Le projet est constitué de quatre actions: cours d'alphabétisation cours de langue arabe accompagnement de la scolarité médiation sociale,participation à l'animation globale du quartier	CG 67 3 000 € Région 6 000 € Schiltigheim 10 000 €	Serv.ext.: $1050 \in$ Autres serv. Ext.: $4050 \in$ Charges person.: $31700 \in$ Total charges $39100 \in$ valor Bénévolat: $13000 \in$ TOTAL $52100 \in$	

Objet : Remplacement de Mademoiselle Laetitia HEIZMANN, Conseillère Municipale, dans les commissions municipales, extra municipales et divers organismes.

Suite au départ de Mademoiselle Laetitia HEIZMANN, Conseillère Municipale, il est nécessaire de recomposer certaines commissions municipales, extra municipales et divers organismes.

Mme Brigitte BEYHURST remplacera Mlle Laetitia HEIZMANN dans les commissions suivantes :

- Commission municipale des Finances
- ◆ Commission municipale des Permis de Construire
- Commission extra municipale Développement Economique et Emploi
- ♦ Commission extra municipale de la Vie Culturelle

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de recomposer les commissions concernées tel que défini ci-dessus.

Objet: Composition de la commission de travail Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par délibération en date du 28 mai dernier, vous avez sollicité auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une commission de travail spécifique composée de 19 membres :

- F. WEISS
- J.J. HAFFREINGUE
- C. JAEGLE
- S. KAUPP
- C. JESSEL
- L. KRIEGER
- M. STENGER
- M. STERN
- P. DIEBOLD
- Y. PARISOT
- A. MARTIN
- P. KOCH
- J.L. HOERLE
- P. BOES
- H. DRENSS
- Z. NAILI
- R. SANCHO ANDREO
- G. SCHANN
- G. SCHIMMER

Les habitants de Bischheim seront également invités à participer au travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en intégrant la Commission extra municipale Urbanisme et Développement Durable créée par délibération en date du 27 mars 2008. De plus, ainsi qu'il a été décidé lors du précédent Conseil Municipal, informés régulièrement par les Cahiers de Bischheim, ils pourront consigner leurs observations dans un registre de concertation et participer aux réunions publiques organisées aux différentes phases d'avancement du Plan Local d'Urbanisme.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de créer la commission de travail Plan Local d'Urbanisme.

Objet : Rapport d'activité 2008 de la Société EST VIDEOCOMMUNICATION.

En 1990, la Ville de Bischheim a concédé à la Société EST VIDEOCOMMUNICATION la construction et l'exploitation pour une durée de trente ans du réseau câblé, projet décidé conjointement avec les Villes de Hœnheim et Schiltigheim. Un avenant au contrat a été signé en 1994.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une analyse de la qualité du service.

La lecture du rapport pour l'année 2008 permet de retenir les éléments suivants :

- Lancement de la télévision haute définition sur l'ensemble du réseau interconnecté ainsi que sur une partie du réseau isolé.
- Lancement de la vidéo à la demande.
- Extension de l'offre de service téléphonique.
- Arrivée de Completel dans le groupe Numéricable pour la commercialisation des services aux PME et aux grands comptes.

Pour la Ville de Bischheim, le potentiel s'établit à 8262 prises raccordables et 4910 clients raccordés soit un taux de pénétration de 59,43 % (-1,40 % par rapport à 2007).

Un extrait du rapport pour l'exercice 2008 est annexé à la présente délibération.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité pour l'année 2008 de la Société Est Vidéocommunication, bénéficiaire du contrat de concession pour la gestion du réseau câblé à Bischheim.